MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 75 du 20 septembre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 5

DÉCISION N° 63 /ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG

portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Du *16 septembre 2024*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

service des ressources humaines civiles ; sous-direction de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles

DÉCISION N° 63 /ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Du 16 septembre 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 6 4 5 S

Texte(s) abrogé(s) :
À compter du 1er octobre 2024 :

› Décision N° 3/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG du 01 février 2023 portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Référence de publication :

Le directeur du centre ministériel de gestion de Metz,

Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 modifié autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (JO n° 289 du 14 décembre 2011, texte n° 6) ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (JO n° 176 du 31 juillet 2021, texte n° 26) ,

Décide :

Art. 1er. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets :

- M. **Toussaint** Didier, attaché d'administration de l'État, adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Metz, dans la limite des attributions du centre ministériel de gestion ;

- Mme **Romain** Martine, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division ressources humaines, dans la limite des attributions de la division ;

- Mme **Pamart** Véronique, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de la division ressources humaines, dans la limite des attributions de la division ;

- Mme **Dudart** Régine, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau instances de concertation et gestion collective de la division ressources humaines, dans la limite des attributions du bureau ;

- Mme **Ferreira** Sandrine, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau formation de la division ressources humaines, dans la limite des attributions du bureau ;

- M. **Welter** Olivier, attaché d'administration de l'État, chef du bureau recrutement et mobilité de la division ressources humaines, dans la limite des attributions du bureau ;

- Mme **Bourcier** Emérence, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions de la division ;

- Mme **Dri** Marielle, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de la division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions de la division ;

- Mme **Laroche** Laurence, secrétaire administrative, adjointe au chef du bureau fonctionnaires de la division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions du bureau ;

- M. **Sancenot** Eric, secrétaire administratif, chef du bureau ouvriers de l'Etat, agents contractuels et apprentis de la division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions du bureau ;

- Mme **Aberkane** Nadia, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau protection sociale et pensions de la division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions du bureau ;

- Mme **Salm** Alix, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau contrôle de gestion, pilotage et qualité, dans la limite des attributions du bureau ;

- M. **Lallemand** Philippe, technicien supérieur d'études et de fabrications, chef du bureau soutien général, dans la limite des attributions du bureau.

Art. 2. La présente décision prend effet au 1er octobre 2024. Elle abroge la décision N° 3/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG du 1er février 2023 portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

L'administrateur de l'État hors classe,
directeur du centre ministériel de gestion de Metz,

Arthur LATHELIZE.